

Concours européen des droits de l'Homme René Cassin Université de Cergy-Pontoise : l'équipe la mieux classée d'Île-de-France



Strasbourg, 24 mars 2017

La 32^e édition 2017 du Concours européen des droits de l'Homme René Cassin s'est achevée le 24 mars par la victoire méritée du collège d'Europe de Bruges (requête) face à l'équipe d'Aix-Marseille (défense), sans doute un peu paralysée par le fait de plaider devant des juges de la CEDH dans la salle d'audience de la Cour. L'équipe de l'Université de Cergy-Pontoise (UCP), après avoir affronté tour à tour Bruges, puis Paris sciences et lettres a, cette année été classée 11^e. Un bilan positif et encourageant.

Bilan positif, tout d'abord puisque l'UCP a toujours été retenue parmi les 30 meilleures équipes d'Europe et a donc, en seulement deux participations, toujours participé aux demi-finales. Ce résultat démontre également que les étudiants de l'UCP s'investissent pleinement pour réussir dans ce type de concours, et qu'ils ont le talent nécessaire pour y participer. L'équipe de cette année l'a encore illustré. De plus, alors même qu'elle n'y a participé que deux fois, l'UCP figure toujours dans le top du concours (9^e l'an dernier, 11^e cette année), au sein d'un concours réunissant les 30 meilleures équipes d'Europe. Enfin, pour la deuxième année de suite, l'UCP est l'équipe francilienne la mieux classée du concours.

Bilan encourageant ensuite, puisque plusieurs membres du Comité scientifique et membres des jurys ont salué et félicité les plaideuses de l'UCP (Marianne Walter et Mathilde Gomes-Perricho, remarquablement assistées par Marc Guyon, le conseiller juridique) pour leurs prestations. Ils ont précisé à l'équipe de l'UCP que l'ordre de la 10^e place à la tête du classement se joue sur des détails et donc, à quelques centièmes de points.

Antoine Charlot Laurent, coach de l'équipe et chargé de travaux dirigés à la faculté de droit de l'université de Cergy-Pontoise a déclaré : « J'en tire la conclusion que j'avais raison, en début de concours, d'avoir l'ambition de classer l'UCP dans le top 5 du concours. Certes, il reste du travail à faire, mais puisque les fondations sont bonnes et qu'il faut finalement s'attacher seulement aux finitions, l'effort à fournir n'est peut-être pas si important que cela. L'UCP pourrait donc prochainement faire partie de la tête du classement. C'est d'autant moins fantaisiste que l'UCP est finalement « jeune » dans ce type de concours. Il nous



Marc Guyon, Mathilde Gomes-Perricho, Giulia Di Noia, Marianne Walter et Antoine Charlot Laurent

Concours européen des droits de l'Homme René Cassin

Créé il y a plus de 30 ans, le Concours européen des droits de l'Homme René Cassin est le plus ancien concours francophone de plaidoiries sur le droit européen des droits de l'Homme. Du nom de cette illustre juriste et homme politique français coauteur de déclaration universelle des droits de l'Homme – qui reçu, en 1968, à la fois le prix Nobel de la paix et le prix des droits de l'Homme des Nations unies – ce concours ne se déroule qu'en langue française. Organisé sous le parrainage de l'Université de Strasbourg, de l'Institut International des droits de l'Homme, de la Cour européenne des droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, les équipes participantes sont amenées à rédiger un mémoire, en attaque ou en défense, en relation au cas présenté. Les demi-finalistes sont invités à plaider leur cas à la Cour européenne des droits de l'Homme.

manque encore l'expérience que d'autres équipes, présentes depuis des années, ont pu acquérir pour se hisser en haut du classement. C'est d'autant plus envisageable que tout le long de la préparation de l'équipe j'ai pu compter, comme chaque année, sur l'aide de doctorants de l'UCP (Hervé Kobo, Anne-Cécile Trayssat, Arnaud Lobry, Fanja Raobelina, Karina Tata) et sur l'aide d'étudiants ou anciens étudiants, parfois anciens participants à ce concours ou à l'Habeas Corpus (Guillaume Battais, Charlie Foucou, Giulia Di Noia, qui pour les deux derniers nous ont même accompagnés à Strasbourg pour soutenir l'équipe) ».

L'équipe de l'Université de Cergy-Pontoise était composée de :

- Marc Guyon (conseiller juridique, étudiant en M2 contentieux publics, conseiller l'an dernier au concours Habeas Corpus) ;
- Mathilde Gomes-Perricho (plaideuse, étudiante en M2 droit de la santé et plaideuse l'an dernier au concours Habeas Corpus) ;
- Giulia Di Noia (coach, plaideuse l'an dernier au concours Habeas Corpus) ;
- Marianne Walter (plaideuse, étudiante en M1 droit public) et
- Antoine Charlot Laurent (coach et chargé de TD à l'UCP).

2017-2747